

Versailles, le 23 novembre 2020

Réf : Cabinet 20012625

Monsieur Le Préfet de police,

Extrêmement exigeant... Vous avez dit Extrêmement exigeant... Comme cela est exigeant !

Les organisations syndicales qui ont appelé à un rassemblement mardi 10 novembre Boulevard Raspail pour réclamer des conditions sanitaires suffisantes dans les lycées et collèges, des allègements d'effectifs dans les classes des lycées, collèges et écoles, ainsi qu'un recrutement de personnels supplémentaires, se sont vu adresser par votre cabinet un courrier fustigeant la non observation « *par les participants à cette manifestation des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites barrières, en particulier la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes* .

Votre courrier ajoute que « *L'inobservation de ces règles élémentaires et l'incapacité des organisations syndicales à les faire respecter (vous) conduiront, à être extrêmement exigeant quant aux garanties préalables à apporter pour le respect de ces mesures de sécurité sanitaire lors d'une prochaine manifestation* », ce qui laisse entendre une interdiction extrêmement probable de manifester.

Le SNALC qui avait participé à l'intersyndicale et appelé à la grève le 10 novembre mais non à manifester n'en est pas moins cité dans votre courrier.

A un moment où les élèves s'entassent dans les classes, cantines et couloirs des établissements scolaires, où les personnels d'enseignement doivent demeurer côte à côte en salle des professeurs, sans aucune distanciation, le SNALC tient à rappeler que l'inobservation de ces règles élémentaires et l'incapacité des responsables de l'Education nationale à les faire respecter devraient plutôt conduire la haute autorité de l'Etat que vous représentez (ou tout autre autorité de l'Etat plus élevée encore) **à être extrêmement exigeante quant aux garanties préalables à apporter pour le respect de ces mesures de sécurité sanitaire dans les établissements scolaires des premier et second degrés**, et à interpellier directement le ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, sourd jusqu'à présent aux nombreuses mises en garde.

Les personnels, les élèves et leurs parents vous en seraient certainement reconnaissants et, si vous étiez entendu, cela vous dispenserait de la peine d'adresser des remontrances aux organisations syndicales et de la cruelle contrainte d'appliquer une vigilance draconienne préalablement à une manifestation potentielle que les organisations syndicales ne se verraient plus dans la nécessité d'organiser.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre profond respect.

Le SNALC-VERSAILLES

Frédéric Seitz

Président académique